



IGE | IPI



Liste de contrôle

Comment élaborer une stratégie de protection

Les bonnes idées peuvent valoir leur pesant d'or. C'est pourquoi les produits populaires sont souvent la cible de copies. Il est donc d'autant plus important que vous intégrez la gestion de votre propriété intellectuelle dans la stratégie de votre entreprise.

Que souhaitez-vous protéger ?

Pour obtenir la protection d'inventions techniques (brevets), de noms de produits (marques) ou de la forme d'un objet (design), vous pouvez vous adresser à l'IPI. Les œuvres artistiques et les logiciels (droit d'auteur) sont protégés automatiquement dès leur création.

Quand protéger ?

Il faut donner la priorité aux brevets et aux designs. Pour une marque, vous disposez d'un peu plus de temps.

Où protéger ?

Les brevets, les marques et les designs ne sont protégés que dans les pays où ils sont enregistrés (à l'exception du droit d'auteur). Réfléchissez bien aux pays où vous voulez enregistrer votre propriété intellectuelle. Le marché d'écoulement de vos produits peut, par exemple, vous donner une indication.

Gagnez du temps et de l'argent grâce aux recherches

Grâce aux recherches de marques et aux recherches assistées dans la littérature brevets, vous évitez d'investir davantage de temps dans une invention qui ne remplit plus le critère de la nouveauté ou de violer des droits de tiers.

Définissez les compétences

Désignez un responsable de la gestion de la propriété intellectuelle au sein de l'entreprise. Ce dernier s'occupera également d'analyser les titres de protection nécessaires, du dépôt des demandes, des contrats et de la défense de vos droits.

Remarque: cette liste de contrôle ne prétend pas à l'exhaustivité et ne remplace en aucun cas les conseils professionnels d'un spécialiste de la PI.

Sanctionnez systématiquement les violations

En fonction de vos ressources et de la stratégie que vous avez adoptée, observez les marchés et réagissez systématiquement à toutes les violations.

La propriété intellectuelle dans les contrats

Intégrez une clause sur la propriété intellectuelle dans les contrats avec les employés et les tiers.

Protégez les informations

Veillez toujours à ce que les informations confidentielles soient protégées en interne. Répartissez le savoir-faire technologique sensible entre plusieurs employés afin de limiter les risques si quelqu'un passe à la concurrence.

Demandez de l'aide

Faites appel à des spécialistes tels qu'un expert en marques ou un conseil en brevets pour définir et mettre en œuvre votre stratégie de protection. Un avocat peut en outre vous aider à faire valoir vos droits.

 www.ipi.ch/reseau-pi

.....
Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum

.....
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

.....
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale

.....
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

.....
Stauffacherstrasse 65/59g

.....
CH-3003 Bern

.....
T +41 31 377 77 77

.....
info@ipi.ch | www.ipi.ch

